

INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE

SESSION D'HIVER 2018 / MONT-TREMBLANT

DÉBUT DE LA SESSION D'HIVER 2018 : VENDREDI 19 JANVIER 2018

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Afin de confirmer votre place dans votre programme d'études à la session d'hiver 2018, vous devez **OBLIGATOIREMENT** récupérer votre horaire par Internet du **15 au 17 JANVIER 2018** à l'adresse suivante : www.cstj.qc.ca / Sélectionner MON PORTAIL OMNIVOX / Identifiez-vous au portail (n° matricule de 7 chiffres) et votre mot de passe / Sélectionner Mes services Omnivox / Horaire en ligne.

Pour les étudiants qui n'ont pas accès à Internet de la maison, des ordinateurs sont mis à votre disposition au Centre collégial et un membre du personnel sera présent les 15, 16 et 17 janvier 2018 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30 pour vous aider dans la récupération de votre horaire.

Si vous n'avez pas récupéré votre horaire par le portail Omnivox au plus tard le **17 janvier 2018, VOTRE HORAIRE SERA RETIRÉ***. Si toutefois, vous n'avez pas pu récupérer votre horaire pour des raisons exceptionnelles, vous devrez vous présenter le 19 janvier au local MT-118 pour vous réinscrire. Veuillez cependant noter que nous ne pouvons garantir votre réinscription et que votre demande sera traitée selon les places disponibles. Des frais de 40 \$ seront appliqués.

***Pour recevoir un remboursement partiel, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet au local MT-118 au plus tard le jeudi 18 janvier 2018, avant 15 h 30.**

HORAIRES RETENUS

Certains d'entre vous ont leur horaire retenu pour des raisons qui sont énumérées lorsque vous tentez l'opération de récupération de l'horaire sur Omnivox. Vous devrez alors communiquer avec M^{me} Marie-Ève Provost **de 7 h 30 à 12 h ou de 13 h à 15 h 30** au Centre collégial de Mont-Tremblant, au 819 429-6155 poste 5311.

MODIFICATION D'HORAIRE

Les élèves qui désirent effectuer un réaménagement d'horaire (déplacer des cours) doivent utiliser le module « Modification d'horaire » accessible via le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Modification d'horaire.

Veillez consulter les messages sur Omnivox pour connaître la période d'ouverture du module de modification d'horaire.

Des frais de 25 \$ sont exigés pour une modification d'horaire confirmée. Ces frais sont payables lors de la modification d'horaire (par carte de crédit seulement VISA OU MASTERCARD) ou sont payables au Centre collégial de Mont-Tremblant, au plus tard le **mercredi 24 janvier 2018**.

Aucun réaménagement de l'horaire sera fait par l'API.

VÉRIFICATION ET CORRECTION DE VOTRE HORAIRE

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tous les cours choisis lors de la période de choix de cours apparaissent à votre horaire. Si les cours à l'horaire ne correspondent pas, vous devez prendre rendez-vous avec l'aide pédagogique individuel (API) en communiquant avec M^{me} Marie-Ève Provost, au 819 429-6155 poste 5311. Cette rencontre pourra avoir lieu le **15, 16 ou 17 janvier 2018**. Vos échecs peuvent aussi avoir des implications sur votre cheminement ; il serait bien de rencontrer votre API à ce sujet.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE COMPORTANT DES FRAIS

Les factures pour les cours comportant des frais seront générées le 22 janvier 2018. Ces frais sont payables au plus tard le 1^{er} février 2018.

Votre facture sera disponible sur le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Centre de paiement.

CHANGEMENT DE PROGRAMME D'ÉTUDES

Les élèves qui désirent changer de programmes d'études (selon les places disponibles) devront se présenter au local MT-119 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le **mardi 9 janvier 2018**.

ANNULATION DE VOTRE SESSION ET REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS

Si vous désirez annuler votre inscription pour la session d'hiver 2018, vous pouvez compléter le formulaire disponible à l'administration du Centre ou en téléphonant au 819 429-6155 poste 5311. Pour recevoir un remboursement partiel des frais, la demande de remboursement devra être remise au bureau MT-118 **au plus tard le jeudi 18 janvier 2018, avant 15 h 30**.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Centre collégial de Mont-Tremblant, tous les élèves doivent préalablement satisfaire aux conditions d'admission et d'exclusion du Collège. La vérification de ces conditions peut s'effectuer sur une période dépassant la date de début de la session. Le Collège se réserve le droit d'annuler en tout temps, toute admission et/ou inscription d'élèves nouveaux ou anciens qui ne satisfont pas aux conditions d'admission et ce dernier ne peut être tenu responsable des inconvénients qu'une telle décision pourrait causer aux élèves concernés.

AGENDA, CASIER ET CARTE ÉTUDIANTE

La remise de votre agenda se fera à compter du **vendredi 19 janvier 2018** à l'accueil du Centre collégial de Mont-Tremblant. Vous devez également vous présenter à l'accueil pour obtenir un casier (jumelage obligatoire pour les casiers). Pour votre carte étudiante, vous devez d'abord télécharger une photo personnelle dans Omnivox (veuillez suivre les explications données sur Omnivox / Dossier personnel). Vous serez avisé(e) lorsque votre carte sera prête à être récupérée.

ACHAT DE VOLUMES OBLIGATOIRES

Tous les achats de volumes obligatoires pour vos cours devront être faits en utilisant le site d'achat en ligne de la COOP : www.laurentides.coop. Veuillez consulter le document d'information disponible sur Omnivox / Mes services Omnivox / Documents vous étant destinés pour connaître **les nouveautés** et la procédure à suivre.

STATIONNEMENT

Il vous est strictement interdit d'utiliser le stationnement du Centre l'Horizon. Vous pouvez utiliser le stationnement sur le boulevard du Docteur-Gervais ou celui réservé pour le Centre collégial par la Polyvalente Curé-Mercure (voir signalisation).

COMMUNICATIONS / INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RENTRÉE D'HIVER 2018

Veuillez consulter le site internet du collège au www.cstj.qc.ca/mt-tremblant/h2018 pour connaître toutes les informations importantes sur la **rentrée d'hiver 2018 (le calendrier scolaire Hiver 2018, l'agenda, la carte étudiante, le casier, le stationnement, les activités d'accueil, etc.)**

De plus, des documents sur ces opérations sont disponibles sur le portail Omnivox dans mes Services Omnivox / Documents et messages vous étant destinés.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Chaque session, après la date limite d'annulation de cours (14 février pour la session d'hiver 2018), l'étudiant doit confirmer sa présence pour chacun de ses cours par le biais du portail Omnivox. **Il est important de noter que le fait de ne pas confirmer la présence à un cours ne constitue pas une annulation officielle** et le total des notes accumulées apparaîtra au bulletin, avec la mention d'échec. De plus, la confirmation à « non » d'un ou plusieurs cours peut modifier le statut de temps complet à temps partiel et peut occasionner des frais de scolarité supplémentaires.

COMPTE COURRIEL

Prenez note qu'un compte de courriel vous est automatiquement attribué sous la forme 9999999@cstj.qc.ca, où 9999999 correspond à votre numéro d'admission (matricule). Tout au long de la session les Services du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire vous communiqueront via **Omnivox** (Courriel, MIO, Documents et messages vous étant destinés) des informations sur les opérations importantes (date limite d'annulation de cours, fréquentation scolaire, dates pour les choix de cours de l'automne 2018, etc.)

Toutes les informations sur la rentrée scolaire sont disponibles sur votre portail Omnivox. Si après avoir consulté ces informations, vous avez encore des questions sur la rentrée scolaire, vous pouvez nous rejoindre au **819-429-6155 poste 5311**.



Danielle Tremblay
Registraire
Coordonnatrice à l'organisation scolaire

Décembre 2017